

Approuvé à l'unanimité  
en conseil d'administration  
du 29 mai 2020

Suite aux décisions présidentielle et ministérielle de sortir du confinement, il est indispensable d'élaborer un plan de reprise d'activité précisant la mise en œuvre du protocole sanitaire national afin d'assurer la sécurité des élèves et des personnels de l'établissement.

## Plan de reprise d'activité

Réouverture progressive du collège à partir du 02 juin 2020 pour accueillir en priorité les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> et si les conditions matérielles sont réunies, les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

Collège Georges BRASSENS - SANTENY

---

## 1. Introduction :

Le Plan de Reprise d'Activité découle du protocole du Ministère de l'Éducation Nationale publié le 04 mai 2020 et consultable à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>

Le gouvernement français a décidé une stratégie de dé-confinement équilibrée entre les impératifs de santé publique et les inconvénients psycho-sociaux, pédagogiques et économiques liés au confinement. Cet impératif guide également une reprise progressive des activités dans les collèges qui se fera en cohérence avec les instructions sanitaires du pays.

Le collège rouvrira à partir du 02 juin 2020 (suite au passage du département en zone orange), cela avec une prise en charge des élèves qui diffère des cours traditionnels.

Le mode de fonctionnement est adapté aux contraintes de la crise sanitaire. Il doit non seulement s'accompagner de nouvelles règles, mais aussi témoigner de bienveillance vis-à-vis de chacun, compte tenu du stress généré par la situation.

Les objectifs sont les suivants :

- \* retrouver le lien social que permet l'école tout en poursuivant les apprentissages. En revanche l'évaluation des élèves ne représente absolument pas la priorité de ce retour,

- \* raccrocher les élèves plus en difficulté qui ne pouvaient pas bénéficier réellement du télé-enseignement,

- \* intégrer les mesures de sécurité essentielles.

Il s'agit d'assurer la protection maximale de la santé de tous, par conséquent les élèves devront respecter les règles sanitaires décrites ci-après dans l'établissement. S'ils ne le font pas, ils seront rappelés à l'ordre et en cas de manquements répétés, des mesures d'éloignement de l'élève et un retour au domicile pourront être décidés.

**La reprise au collège est conditionnée à la livraison en temps voulu du matériel sanitaire et de la stabilité de la présence des personnels du collège.**

## 2. Qui sont les élèves concernés par cette reprise ?

Le Ministère de l'Éducation Nationale indique lors du point de situation du 28 mai 2020 que les collèges situés en zone orange (c'est le cas du département du Val de Marne à cette date), accueilleront en priorité les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> et que si les conditions matérielles sont réunies, les élèves des autres niveaux seront accueillis.

Par ailleurs, le Premier Ministre lors du point de situation du 07 mai 2020, a laissé le choix aux familles de mettre ou non leurs enfants au collège. Dans ces conditions, nous avons retenu un dispositif qui permet à tous les élèves volontaires de venir assister aux cours par demi-journées sur quatre jours (pas de cours le mercredi), sans engagement et sans possibilité de restauration sur place. Toutefois, nous demanderons aux parents de nous confirmer **par**

**courriel uniquement** à [vie-scolaire1.0941782b@ac-creteil.fr](mailto:vie-scolaire1.0941782b@ac-creteil.fr) , l'absence de leurs enfants au collège pour éviter un appel ou un SMS de la Vie Scolaire.

Pour ce faire, **les classes seront scindées en deux groupes fixes** (ordre alphabétique) : le premier groupe travaillera le matin et le deuxième groupe travaillera l'après-midi (inversement la semaine suivante). Les demi-journées comporteront trois heures de cours séparées par 10 minutes d'intercours. Il n'y aura donc pas de récréation.

Les disciplines qui ne pourront être dispensées en présentiel, se poursuivront en distanciel.

Donc à compter du 02 juin, les élèves pourront se retrouver dans l'un des cas de figure suivants :

- \* suivi des cours au collège + des cours à distance pour toutes les matières qui ne seront pas assurées au collège,

- \* suivi de tous les cours à distance.

- \* les enfants de soignants et d'enseignants qui travaillent en présentiel, sont accueillis à plein temps (ils suivent les cours de leur groupe les semaines concernées et sont pris en charge par les assistants d'éducation le reste du temps).

### 3. Un ensemble de mesures sanitaires pour une protection maximale

La réalisation du protocole sanitaire du Ministère repose sur cinq fondamentaux :

- \* Le maintien de la distanciation physique,
- \* L'application des gestes barrières,
- \* La limitation du brassage des élèves,
- \* Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels,
- \* La formation, l'information et la communication.

#### 3.1 Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans l'établissement. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De plus, le protocole sanitaire impose aux parents de prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Enfin, les élèves devront avoir une hygiène stricte des mains comprenant un lavage au départ et au retour à la maison.

Il est recommandé que les parents ou responsables légaux vulnérables ne renvoient pas aux collèges leurs enfants. Ces derniers bénéficieront d'une continuité pédagogique.

Toujours par sécurité et pour respecter le protocole sanitaire, nous demandons aux parents de fournir un masque à leurs enfants et si possible un flacon de gel hydro-alcoolique. Cependant, à l'arrivée dans l'établissement, des masques peuvent être distribués de façon très exceptionnel (stock très limité) à des élèves qui n'en auraient pas.

**Attention :** - Les masques personnalisés (avec des inscriptions, des dessins, ...) ne sont pas autorisés. – Les masques à usage unique utilisés ne doivent pas être abandonnés dans les espaces communs mais déposés dans un sac plastique prévu à cet effet.

Les masques confectionnés à partir d'un tissu imprimé neutre sont quant à eux autorisés.

La demi-pension restera fermée. L'accès aux cours de récréation est interdit.

### 3.2 Le maintien de la distanciation physique

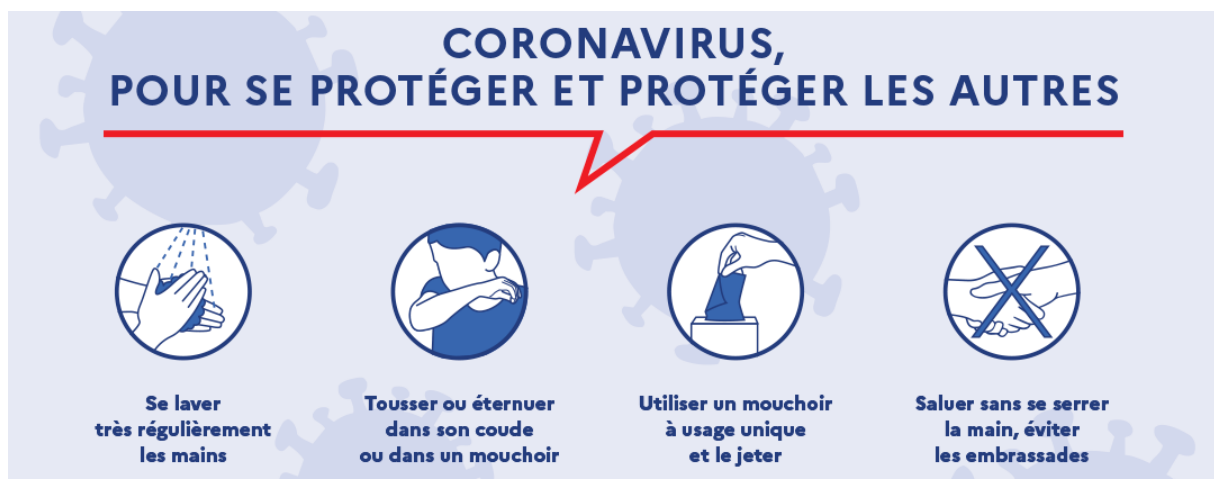
La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs et une possible contamination respiratoire par les gouttelettes en suspension dans l'air.

L'organisation mise en place dans l'établissement permet de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée au collège, couloirs, salles de classe, ...).

Un plan strict de circulation par des barrières, de la rubalise et un fléchage sera indiqué aux élèves et nous veillerons à ce qu'il soit scrupuleusement respecté.

### 3.3 L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde car ce sont les mesures de prévention individuelles qui sont les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains doit être privilégié. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux.

## Comment se laver les mains ?

Se laver les mains à l'eau et au savon

- Pendant **30 secondes**
- Puis se sécher les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

### LES 6 ÉTAPES DU LAVAGE DES MAINS

Paume contre paume		Le dos des mains		Entre les doigts	
Le dos des doigts		Les pouces		Le bout des doigts et les ongles	

Toutefois, le nombre de points d'eau étant limité, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique sera privilégiée.

Un lavage des mains doit être réalisé à la maison avant de partir au collège. Dans le collège, le gel hydro-alcoolique sera utilisé à l'entrée puis en classe toutes les fois que la situation le nécessitera (avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, ...).

Les échanges manuels de matériels (ballons, jeux, crayons, livres, ...) sont interdits.

Pour les collégiens, en application de l'article 12 du décret du 11 mai 2020, le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

Dans le collège, le port du masque sera donc obligatoire en tous lieux sauf en classe où la distanciation sociale est respectée.

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois.

### 3.4 La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage.

Les salles de classe choisies permettent d'accueillir 15 élèves maximum comme indiqué dans le protocole sanitaire (1 par table et en quinconce). Pour chaque classe, les élèves resteront dans la même salle toute la demi-journée y compris pour les cours habituellement dispensés dans une salle spécialisée. Ce sont les professeurs qui les rejoindront.

Pour l'arrivée et le départ de l'établissement, le personnel de la Vie Scolaire et/ou les professeurs veilleront à ce que chaque élève soit espacé d'un mètre et suive le parcours balisé.

#### **Restrictions d'accès et de circulation :**

- \* interdiction d'accéder aux casiers,
- \* interdiction de stationner à quelque endroit que ce soit,
- \* interdiction de courir (dans les couloirs, la cour, ...),
- \* interdiction de changer de place en classe et de se déplacer,
- \* interdiction d'accéder au CDI, à la vie scolaire, à l'administration, au gymnase, aux toilettes sans autorisation.

L'activité des clubs et des ateliers est suspendue.

### 3.5 Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les agents du service général seront répartis selon les besoins, afin de permettre un nettoyage et une désinfection régulière des locaux (au minimum à chaque demi-journée).

Dans chaque salle sera placé du gel hydro-alcoolique. Les portes des salles seront ouvertes par les agents et resteront ouvertes pendant les cours. De même, l'éclairage restera allumé.

### 3.6 La formation, l'information et la communication

L'ensemble des adultes rappelleront régulièrement aux élèves les gestes barrières, la distanciation physique, ...

Le premier jour d'accueil, les professeurs aménageront un temps d'échange avec les élèves pour exprimer leurs sentiments face à cette situation inédite qu'a créé ce virus. Les personnels de direction et de vie scolaire passeront dans toutes les classes pour informer et répondre, dans la mesure du possible, aux questions des élèves.

Des affichettes qui récapitulent les différentes consignes sont affichées dans tout l'établissement, et des documents seront diffusés sur les écrans vidéos.

### 3.7 Les mesures d'éloignement des élèves présentant des symptômes

Dans l'établissement, si un élève commence à ressentir des symptômes évocateurs (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.), il sera procédé comme suit :

- \* Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.

- \* Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

- \* Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

- \* Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée l'élève après un temps de latence de quelques heures.

- \* Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

#### **En cas de test positif :**

- \* Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

- \* La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

## 4. L'accès des parents à l'école

Sauf cas particulier, les parents, comme toute personne étrangère à l'établissement, ne pourront accéder aux locaux de l'établissement au-delà de l'accueil.

Nous vous conseillons de privilégier les contacts téléphoniques et mail en cas de besoin.

## 5. Journée type d'un collégien

Afin de respecter les contraintes sanitaires, les demi-groupes classe seront accueillis en deux temps.

Concrètement, les groupes des niveaux 5<sup>ème</sup> (et 4<sup>ème</sup> si reprise) arriveront à 08h15 ou 12h40. Les groupes du niveau 6<sup>ème</sup> (et 3<sup>ème</sup> si repris) arriveront à 09h20 ou 13h45. Les salles de classe du bâtiment A seront utilisées par les 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et les salles de classe du bâtiment B par les 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>. Les cours débuteront 10 minutes après les heures d'arrivée (voir annexe).

Les groupes 1 travailleront le matin la première semaine et l'après-midi la semaine suivante. De même, les groupes 2 travailleront l'après-midi la première semaine et le matin la semaine suivante. **La composition des groupes est invariable.**

À l'entrée du collège, un assistant d'éducation vérifiera que les élèves portent un masque et délivrera une dose de gel hydro-alcoolique à chacun d'eux. À ce niveau, il pourra être rappelé aux élèves le numéro de la salle dans laquelle ils passeront la demi-journée (noté également sur Pronote). Le carnet de correspondance ne sera pas demandé afin de ne pas ralentir le flux des élèves.

Puis, dans le calme et sous le regard du personnel de Vie Scolaire, les élèves se dirigent directement vers la salle de classe en suivant le balisage et en respectant la distance d'éloignement sans passer par les casiers.

Dès leur arrivée à la salle de classe, les élèves rentrent directement, sous le regard du professeur déjà présent, sans stationner dans le couloir. Un flacon de gel hydro-alcoolique sera à disposition dans la salle. Ils s'installent à leur place pour la demi-journée et ils ne pourront plus se déplacer.

Les élèves ne doivent toucher à rien d'autres que leurs affaires personnelles ; il ne peut pas y avoir de prêt de livres, stylos, ... Par conséquent, les élèves doivent venir au collège avec leurs matériels scolaires : trousse, cahiers, feuilles et l'indispensable ORDIVAL chargé (avec son chargeur en cas de panne sèche) pour les matières qui seront dispensées.

Les portes ne sont ouvertes ou fermées que par les adultes (les agents d'entretien). Il en est de même pour les interrupteurs.

Selon l'emploi du temps établi, ce sont les professeurs qui rejoignent les élèves dans la salle, y compris pour les matières habituellement dispensées dans des salles spécialisées.

Pour les heures de sport, le professeur vient chercher les élèves dans leur salle et les reconduit à la fin du cours. Les vestiaires étant fermés, les élèves viendront dans une tenue appropriée la demi-journée où l'heure de sport est programmée.

Les sonneries ne pouvant pas être modifiées, ce sont les professeurs qui géreront le temps qui leur est imparti. Il n'y aura pas de récréation : chaque heure de cours (en réalité de 55 minutes !) sera suivie de 10 minutes de pause sous la surveillance du professeur : ce dernier ne pourra partir que lorsqu'il sera remplacé.

Un élève qui aurait besoin de se rendre d'urgence aux toilettes devra demander l'autorisation. Il suivra le balisage et se lavera les mains (gel hydro-alcoolique) avant et après le passage aux toilettes. Cependant, nous demandons aux élèves de prendre leur disposition



pour éviter le plus possible l'utilisation des toilettes du collège : un nettoyage après chaque passage ne peut pas être garanti.

À la fin de la demi-journée, les professeurs veilleront à échelonner le départ des élèves en respectant scrupuleusement les horaires afin qu'il n'y ait pas de cohue dans les couloirs ou les escaliers et en accompagnant les élèves jusqu'à la sortie du bâtiment où ils seront relayés par les assistants d'éducation.

Avant de quitter la salle, le professeur ouvrira systématiquement les fenêtres afin de l'aérer. Les élèves doivent garder leur masque pour se rendre à la sortie du collège.

ATTENTION : La demi-pension sera fermée et aucun élève ne sera autorisé à prendre un repas dans l'enceinte du collège.

Les parents attendant leurs enfants, le feront dans leur véhicule pour éviter les rassemblements.

## 6. Les emplois du temps

Le détail des heures de cours proposé aux élèves en présentiel et les salles utilisées seront accessibles sur Pronote.

## 7. Le calendrier

Les groupes de chaque classe de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> définis dans Pronote seront accueillis au collège à partir du mardi 02 juin 2020. Pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>, nous mettons tout en œuvre pour les accueillir le lundi 08 juin au plus tard.

Le calendrier de reprise sera communiqué aux familles dès vendredi 29 mai 2020 par courriel et sera disponible sur le site du collège.

## 8. Les personnels

Les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19 ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité ne doivent pas être présents aux mois de mai et juin.

Sur la base des recommandations des autorités sanitaires et en application de l'article 12 du décret n° 2020-548 du 11 mai 2020, **le port d'un masque « grand public » pour les**

**personnels est obligatoire lorsque les élèves sont présents** (en maternelle, primaire, collège et lycée).

Le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse mettra en conséquence à disposition des personnels de l'éducation nationale en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dit « grand public ».

L'usage d'une visière ne remplace pas celui du masque grand public. En milieu scolaire, dans les situations où le port du masque n'est pas obligatoire, une visière peut être portée par l'enseignant qui le souhaite. Elle apporte dans ce cas une protection supplémentaire, même si elle n'est pas équivalente au masque qui doit être obligatoirement porté en présence des élèves. Le collège s'est doté d'un nombre suffisant de visière pour équiper toute personne qui en ferait la demande.

Sur la base des recommandations des autorités sanitaires, dans l'hypothèse où une personne accueillie présente des symptômes au sein de l'établissement (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre), la conduite à tenir est la suivante :

- Isolement immédiat de la personne avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.
- Respect impératif des gestes barrières.
- Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

En cas de « cas confirmé » par test positif dans l'établissement, la conduite à tenir est la suivante :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement de l'adulte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec le malade.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires. Des décisions de quatorzaines et de fermeture du collège pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne malade dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

## 8.1 Les ATTEE

Pour ces personnels, en plus du protocole sanitaire national, le Conseil Départemental a établi un protocole de reprise des collèges regroupant des bonnes pratiques permettant d'assurer l'entretien des locaux et un niveau de désinfection suffisant face au coronavirus dans les collèges, tout en préservant la santé des agents qui réalisent cet entretien.

Ce protocole peut être consultable en annexe, cependant il est important de mentionner quelques points ci-après.

**Pour l'organisation du travail**, ce protocole précise :

- Un seul agent en même temps dans le vestiaire et lavage de mains (30 sec minimum) en entrant et en sortant. Des arrivées et départs échelonnés permettront de limiter les flux et temps d'attente devant le vestiaire.
- Pas de binômes de travail. Néanmoins, un travail ponctuel à deux est possible si nécessaire (ex : port de charges...) en portant les EPI nécessaires. Ne pas mutualiser les outils de travail ou les désinfecter entre deux agents différents (balais, raclettes, spray...).
- Désinfection du chariot et de ses accessoires en fin de service et évacuation des déchets non recyclables dans des sacs bien fermés chaque jour.
- Les textiles (franges, textiles microfibrés, torchons, chiffons...) doivent également être lavés chaque jour à 60°.
- Les aspirateurs ne doivent pas être utilisés sauf pour les sols moquettes (dans ce cas, l'aspirateur doit être nettoyé après utilisation).
- Pas d'utilisation des mono-brosses (qui génèrent des projections).

Pour l'équipement en protections individuelles :

Pour travailler, chaque agent (tous métiers confondus) devra être équipé :

- d'un masque (minimum 1 masque par demi-journée de travail)
- de gants jetables
- de ses équipements habituels (blouse, tenue de travail, chaussures de sécurité). Ceux-ci seront lavés chaque jour à 60 degrés avec un cycle classique et une lessive habituelle et seront conservés sur place.

**Préconisations particulières pour les agents d'accueil**

Dans la mesure du possible, il est important d'éviter l'accueil du public et du personnel dans le bureau d'accueil.

## 8.2 Les ATTS

Pour faciliter la reprise de ces personnels, des aménagements horaires ont été temporairement établis. Il est convenu que ces personnels travailleront un jour sur deux en présentiel jusqu'au retour des élèves.

Le bureau de l'infirmière est mis à disposition de la secrétaire de direction.

L'infirmière assurera une permanence le jour de la reprise pour recevoir les élèves qui en éprouveraient le besoin.

## 8.3 Les professeurs

Le port du masque devant les élèves est obligatoire.

La salle des professeurs reste ouverte pour accès au photocopieur, aux casiers et aux toilettes. À eux de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale. En cas de besoin, la salle de restauration peut être mise à leur disposition.

Les professeurs utiliseront leurs matériels (ORDIVAL, manuels, ...) pendant les cours et privilégieront l'usage du vidéoprojecteur pour visualiser les documents, la distribution de photocopies étant très fortement déconseillée.

Les professeurs veilleront à désinfecter le bureau avant et après leur passage grâce aux lingettes fournies. Attention : ces dernières ne sont pas jetables, veuillez les laisser sur le bureau.

Dans le cas d'une utilisation du PC fixe de la salle, il est recommandé d'apporter son clavier et sa souris. Cependant, la désinfection de ces matériels reste toujours possible avec une lingette.

Ce sont les professeurs qui se déplacent et ils ne doivent pas quitter les salles de classe avant l'arrivée de leurs collègues.

À la dernière heure de cours de la demi-journée, les professeurs accompagnent les élèves jusqu'à la cour où les assistants de vie scolaire prendront le relai. Les départs de la salle de classe seront nécessairement échelonnés pour respecter les mesures de distanciation sociale.

## 8.4 Les assistants d'éducation et les AESH

Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

## 8.5 La direction

Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

## **HORAIRES DU COLLÈGE À PARTIR DU 02 JUIN 2020**

Les portes de l'établissement seront ouvertes à 08h15 et 09h20 le matin et à 12h40 et 13h45 l'après-midi. Elles fermeront 10 minutes plus tard.

### **Les cours du matin**

**M1** : de 08h25 à 09h20 puis pause en salle de 09h20 à 09h30

**M2** : de 09h30 à 10h25 puis pause en salle de 10h25 à 10h35

**M3** : de 10h35 à 11h30 puis pause en salle de 11h30 à 11h40

**M4** : de 11h40 à 12h35 (fin des cours du matin)

### **Pas de demi-pension**

### **Les cours de l'après-midi**

**S1** : de 12h50 à 13h45 puis pause en salle de 13h45 à 13h55

**S2** : de 13h55 à 14h50 puis pause en salle de 14h50 à 15h00

**S3** : de 15h00 à 15h55 puis pause en salle de 15h55 à 16h05

**S4** : de 16h05 à 17h00 (fin des cours de l'après-midi)

## **LES SALLES DE CLASSE**

### **Bâtiment A**

T1 : 5A

T2 : 5B

A2 : 5C

A4 : 5D

### **Bâtiment B**

B1 : 6A

B3 : 6B

B11 : 6C

B13 : 6D

B15 : 6<sup>E</sup>

## **LES GROUPES**

### **6 A**

Groupe 1 :

Groupe 2 :

### **6 B**

Groupe 1 :

Groupe 2 :

### **6 C**

Groupe 1 :

Groupe 2 :

### **6 D**

Groupe 1 :

Groupe 2 :

Annexe 4

## **Protocole de reprise d'activité des collèges du Conseil Départemental du Val de Marne**

Consultable sur le site du Conseil Départemental



Annexe 5

## **ICONOGRAPHIE**